

Article abonné offert

Promenades en forêt: attention où vous mettez les pieds

Un collectif de propriétaires dénonce les excès de passage en forêt et en milieu rural et exige une cartographie précise des sentiers publics.

Jean-Christophe Herminaire

Publié le 28-07-2022 à 17h21 - Mis à jour le 28-07-2022 à 17h22



Il n'est pas toujours simple, pour le promeneur, de savoir si un sentier est accessible ou non au public. ©Maria Sbytova - stock.adobe.com

Lisez L'Avenir tout l'été pour 1€, sans engagement.

C'est une bataille rangée qui se déroule à l'ombre des taillis, au cœur des forêts, en lisière des prairies et des champs. Face aux promeneurs, joggeurs, cyclistes de plus en plus "envahissants", ou sans-gêne, forts de ce qu'ils considèrent comme leur bon droit,

une résistance s'organise. Celle des propriétaires.

"Si nous nous réunissons, c'est parce que nous subissons tous, sur le terrain, des situations excessives", dénonce Séverine Van Waeyenberghe, juriste, secrétaire générale de la NTF, la fédération des Propriétaires ruraux de Wallonie. Ce *"nous"*, c'est un collectif inédit, regroupant aussi un poids lourd comme la Fédération wallonne de l'Agriculture (FWA), la Société royale forestière qui représente les exploitants et le Royal Saint Hubert, pour les chasseurs. Et même Fediex, la fédération de l'industrie extractive. Onze associations en tout.

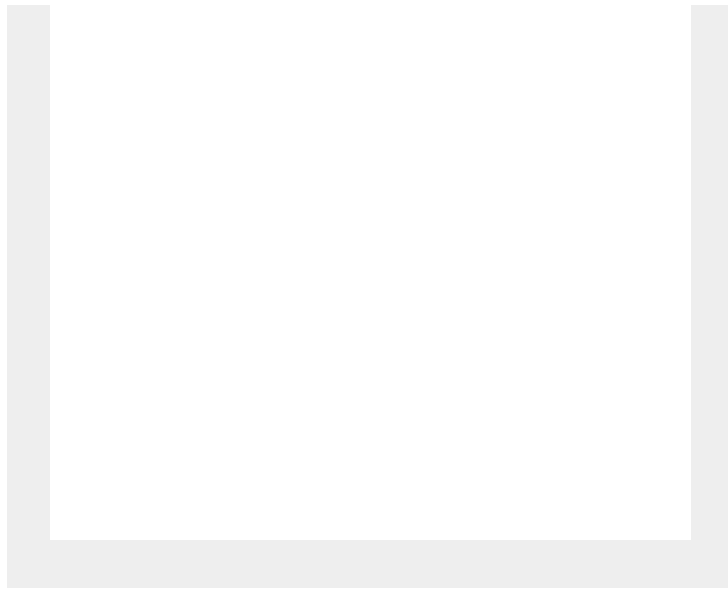
Publicité

Les mots sont lourds, les accusations sévères contre les *"activistes"* qui prôneraient, notamment, *"la destruction d'une clôture qui entrave le passage public"*, ou pour qui *"le simple passage sur un terrain privé entraînerait d'office la création d'une voie publique"*.

"Cet activisme véhiculé par certaines associations de la fonction socio-récréative est un véritable manifeste incitant à la violence et à la justice privée", dénonce le collectif.

«Ils jettent le doute»

Publicité



"On remarque depuis quelque temps un véritable activisme qui essaie de modifier les usages, en jetant le doute sur les règles et le fondement légal qui organise la voirie rurale. Cela crée des tensions inutiles", explique Bernard De Gerlache, de l'Association royale des Demeures historiques et jardins de Belgique. "Nous sommes prêts à participer au bien commun mais nous ne sommes en aucune façon un bien collectif."

La règle, pour ces associations, est simple: *"on peut circuler uniquement sur les sentiers ouverts au public."* Et le respect des interdictions s'impose. Il en va, en vrac, du respect de la propriété privée, du travail des familles qui vivent de la nature, de la quiétude des animaux et de la biodiversité. *"soumise à un stress très préjudiciable".*

Une cartographie unique

"Il faut prendre conscience que nous sommes une des régions les plus densément peuplées d'Europe. Le nombre de personnes qui circulent a augmenté de 50%, et il y a de plus en plus d'incompréhension, les gens ne comprennent plus dans quel milieu ils se trouvent", souligne Philippe de Wouters, le directeur de la Société royale forestière.

" Nous ne souhaitons qu'une chose, c'est une cohabitation paisible, ajoute Frédéric Petit, le président de la NTF. Pour cela, nous demandons qu'il y ait, comme c'était prévu, une cartographie wallonne claire et non-contestée, des sentiers ouverts au public. Et le strict respect des règles de circulation."

À onze contre onze sur le terrain de la ruralité

Ce qui a mis le feu aux poudres, c'est un document épais d'une centaine de pages. Une annexe au mémorandum élaboré par une autre plate-forme, celle de la "mobilité douce et active". Il s'agit, là aussi, d'une petite douzaine d'associations, dont le texte a été rédigé dans le cadre des accises de la forêt organisées par la ministre Tellier. Une large consultation du secteur avant qu'interviennent des changements réglementaires, du code forestier notamment. Chacun y a eu son mot à dire.

Cette annexe 2, intitulée "avant-projet d'arrêté du gouvernement wallon pour la mise en œuvre du décret du 6 février 1014 relatif à la voirie communale", vise à mettre en œuvre une série d'arrêtés d'exécution qui n'ont pas été pris dans la foulée du décret, explique Albert Stassen, coordinateur de cette plate-forme regroupant Chemins de Wallonie, qu'il préside, mais aussi Inter Environnement Wallonie, plusieurs associations de randonneurs et de cyclistes, la fédération d'équitation ou encore le collectif Stop Dérives de la Chasse. *"Ça ne m'étonne pas que, de l'autre côté, ils réagissent au quart de tour"*, s'amuse Albert Janssen.

"Mais j'ai bien veillé à ne pas outrepasser les règles de droit", précise l'ancien commissaire d'arrondissement. *"Tout ce qui est dans le texte est non seulement légal mais de la compétence d'exécution du gouvernement."*

"Beaucoup de propriétaires n'ont aucun scrupule à mettre des panneaux d'interdiction sur des sentiers de l'atlas des chemins vicinaux qui est toujours valable", dit-il. Un atlas qui n'est plus à jour, néanmoins. *"La nécessité d'une actualisation de l'atlas, tout le monde est d'accord là dessus, mais qui va payer? Et on n'a pas assez de géomètres pour le réaliser, cela prendrait 30 ans."* En attendant, le promeneur peut se référer à [WalOnMap](https://geoportail.wallonie.be/walonmap#BBOX=-17992.7531538397,253867.16556599774,43646.44509355689,179377.96655659983) < <https://geoportail.wallonie.be/walonmap#BBOX=-17992.7531538397,253867.16556599774,43646.44509355689,179377.96655659983> > ou, plus complet, aux cartographies proposées sur le site [chemins.be](http://www.chemins.be) < <http://www.chemins.be> >.

Copyright © Editions de L'Avenir Presse SRL | Ce site est protégé par le droit d'auteur / route de Hannut 38 5004 Namur / Tel 081 24 88 11 / N° d'entreprise BE 0756 583 667